

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'exploitation et l'entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales sur les 10 communes de l'agglomération sont confiés à la CARENE.

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ ?

Gérées jusqu'ici par les communes, c'est la CARENE qui assure désormais, 24/24h et 7/7j, la collecte et la bonne régulation des eaux de pluie à travers des interventions sur site (canalisations, bassins de rétention...) et/ou la coordination de gros travaux, lorsque ceux-ci sont nécessaires.

Il s'agit d'une volonté de l'État afin de rassembler les compétences sur les grandes thématiques environnementales au sein des intercommunalités.

COMMUNES / CARENE QUI FAIT QUOI ?



Zones urbaines

Zones d'activité

Zones rurales

CARENE

CARENE

COMMUNES

La CARENE intervient sur les zones d'habitat densifié (centres-villes et centres bourgs) et les zones d'activités. Cela représente la quasi-totalité des réseaux enterrés d'eaux pluviales de l'agglomération.

Les communes gardent la compétence au-delà de ce périmètre, ainsi que pour tous les ouvrages liés à la voirie (compétence communale). Ce sera par exemple le cas pour les fossés, les caniveaux ou encore les grilles d'avaloirs.

LE RÉSEAU EN CHIFFRES **12,5** postes à terme pour assurer cette compétence

600 km de canalisation **68** bassins de rétention à entretenir

Pour toute question ou demande d'intervention

☎ **02 40 17 83 00**

✉ carene_eaux_pluviales@agglo-carene.fr

© CARENE - Saint-Nazaire Agglomération - L'WVR - Janvier 2018 - Impression : Tiroit (44) - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Assainissement des eaux pluviales urbaines

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DE LA CARENE
AU 1^{ER} JANVIER 2018

www.agglo-carene.fr

